

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

SÉANCE DU 24 MARS 2017

---

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8  
Date de la convocation : 17/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.  
Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 janvier 2017.

Budget :

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine ODIN, 1<sup>ère</sup> adjoint, approuve les comptes administratifs 2016 pour les montants suivants :**

**Commune**

<b><i>Fonctionnement</i></b> Dépenses	126 378.89	<b><i>Investissement</i></b> Dépenses	141 012.56
Recettes	190 739.32	Recettes	109 308.62
		Restes à réaliser	69 600.00 en dépenses
Excédent reporté	59 613.44		79 307.00 en recettes
Résultat de clôture	123 973.87	Déficit reporté	- 32 722.80
		Résultat de clôture	- 54 719.74

**CCAS**

<b><i>Fonctionnement</i></b> Dépenses	2 018.56
Recettes	1 500.00
Excédent reporté	1 486.72
Résultat de clôture	968.16

**Service de l'eau potable**

<b><i>Fonctionnement</i></b> Dépenses	18 113.14	<b><i>Investissement</i></b> Dépenses	48 293.83
Recettes	35 626.25	Recettes	10 813.42
Excédent reporté	17 513.11	Reste à réaliser	110 390.00 en dépenses
Résultat de clôture	55 157.54	Reste à réaliser	22 968.00 en recettes
		Excédent reporté	47 453.98
		Résultat de clôture	-77 448.43

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Budget :

- Approuve les comptes de gestion 2016, tenus par le Receveur Municipal.
- Approuve les affectations de résultats.
- Fixe les budgets primitifs 2017, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

<b>Commune</b> :	Fonctionnement : 252 222.29 €	Investissement : 298 140.96 €
<b>Eau</b> :	Fonctionnement : 55 109.83 €	Investissement : 129 685.01 €

Taux des impôts locaux :

- Le Conseil Municipal décide maintenir les taux actuel d'impôts locaux soit :
  - taxe d'habitation 7.18 %,
  - taxe foncière bâtie 11.23%,
  - taxe foncière non bâtie 50.94 %.

Eau potable :

- Le Conseil Municipal vote les tarifs de l'eau potable pour la période 2017/2018 soit :
  - Droit fixe annuel : 68.00 €,
  - M3 consommé : 1.65 €,
  - Livraison dépannage : 30.00 € (+facturation m<sup>3</sup>).
- Le Conseil Municipal approuve les RPQS 2015 et 2016.

Subventions aux associations:

- Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2017 :
  - ADAPEI Charlieu: 100.00 € ;
  - Comité départemental contre le cancer : 100.00 € ;
  - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chauffailles : 45.00 € ;
  - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Belmont de la Loire : 45.00 € ;
  - ADMR du canton de Belmont de la Loire : 100.00 € ;
  - OASIS-APEI Chauffailles : 100.00 €.

Indemnité des élus :

- Le Conseil Municipal reconduit les taux d'indemnité des élus aux mêmes pourcentages que précédemment. Le calcul sera fondé sur l'indice terminal de la fonction publique et suivra son évolution.

Travaux :

- Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux d'extension du réseau d'eau aux hameaux Vis, Buisson et Verlainne. Les délais devraient être tenus.

- Les études EAGB et PLU avancent également. Des réunions avec les personnes publiques associées et les habitants de la commune seront bientôt organisées.
- Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2017 pour la mise aux normes de l'assainissement individuel de la mairie.
- Une réunion de démarrage de chantier a eu lieu pour la réparation du poste électrique du Bourg, les travaux vont suivre.

Divers :

- Suite au passage de la tempête Zeus, et aux nombreuses chutes d'arbres qu'elle a entraînés, il est rappelé aux propriétaires de bois bordant des voies qu'ils ont une obligation d'entretien de leurs biens. La commune a mis en demeure certains propriétaires de sécuriser les arbres fragilisés. À défaut d'intervention, la commune fera faire les travaux nécessaires et adressera la facture aux propriétaires.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'expulsion suite à plusieurs impayés de loyers d'un logement municipal.
- La possibilité de mener un PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) a déjà été bloquée suite aux votes contre de plusieurs communes représentant un fort pourcentage de la population de l'intercommunalité. La question n'est pas mise au vote.
- Le SCOT du bassin de vie du Sornin est entré en révision.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :
  - o la convention générale de prestation de services entre les communes membres et Charlieu Belmont Communauté et à en rédiger les annexes,
  - o le renouvellement de la convention d'assistance technique à la voirie avec le Département,
  - o refuse d'adhérer au groupement de commande d'électricité et de gaz organisé par le SIEL.
- La tournée des chemins aura lieu le lundi 17 avril 2017, rendez-vous est fixé à 9h00 en mairie.

Le Maire  
Yves CROZET

**Prochaine réunion le lundi 15 mai 2017**